

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

Délibération n° :

DL 5/2021

Objet :

Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant – CPS)
- M. LECLERC (titulaire – CPS)
- Mme LUCAS (suppléante – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DEBRAS (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BAY (titulaire – CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. PANDZOU (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) - Mme VALOT (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **25**
VOTANTS : **27**

Délibération n°DLS/2021

Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 et 3-3-2°,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération DL/30 2016 du 6 juin 2016 portant sur l'adoption du tableau des emplois,

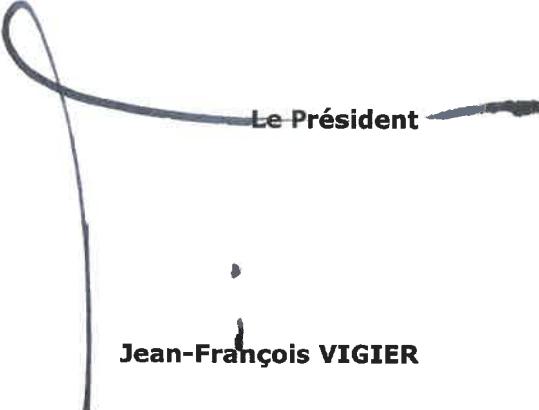
Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent afin de permettre le recrutement d'une Directrice du pôle communication, prévention et économie circulaire et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- **Approuve** la définition des missions et compétences nécessaires à cet emploi pour occuper les missions de Directrice du pôle communication, prévention et économie circulaire,
- **Autorise** le principe de recours à un agent, fonctionnaire ou le cas échéant contractuel, disposant impérativement de l'expérience et de l'expertise nécessaires à la bonne conduite des missions en raison des spécificités des domaines de compétences du SIOM,
- **Dit** que la rémunération de l'agent sera calculée au regard de l'expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial entre le 1^{er} et le 11^{ème} échelon, à savoir entre :
 - L'indice brut 444 majoré 390 -minimum soit le 1^{er} échelon,
 - L'indice brut 821 majoré 673 maximum du 11^{ème} échelon, du grade du recrutement.
- **Précise** que les indices précités sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la réglementation en vigueur,

- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**
Affichée le : **15 FEV. 2021**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL5_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial
Classification matières/sous-matières:	4.2
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL5_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
nom original: dl 5 2021.pdf	application/pdf	127070
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127070
nom original: Note presentation DL 5.pdf	application/pdf	81015
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	81015

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 11h07min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 11h10min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 11h10min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2021 à 11h25min22s	Reçu par le MIAT le 2021-02-15